Demande de retraite complémentaire

Mode d'emploi : AVANT votre RENDEZ-VOUS ou L'ENVOI de votre dossier par courrier, nous vous invitons à suivre attentivement les consignes suivantes :

1 **Compléter** et **signer** le document *Demande de retraite complémentaire*

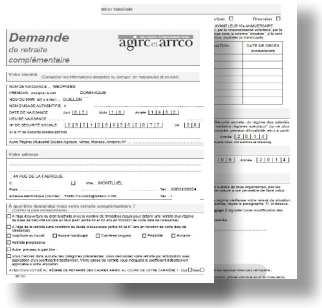

2 **Vérifier** et **signer** le document *Reconstitution de carrière*

La reconstitution de carrière liste les droits connus par les caisses de retraite auxquelles vous avez cotisé au cours de votre carrière.

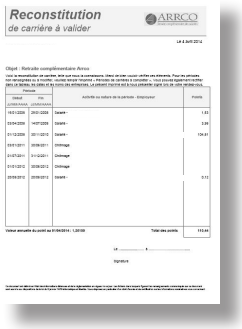

3 **Vous constatez que des périodes de carrière sont manquantes sur la reconstitution ? Ajoutez-les** sur le document *Périodes de carrière à compléter*. Ces informations sont susceptibles de vous donner des droits à retraite.

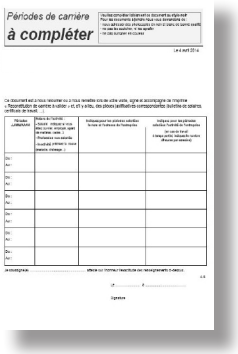

Indiquer les dates, nom et adresse de l'employeur et joindre vos justificatifs
Si vous n'avez plus de justificatif, noter «plus de justificatif».
Si vous n'avez plus de souvenir d'une période, noter «plus de souvenir».

Liste des justificatifs correspondant aux périodes ajoutées à joindre à votre dossier :

> périodes salariées : certificat de travail, bulletins de salaire, contrat de travail, lettre d'embauche...
> périodes de maladie, maternité : attestation de versement d'indemnités journalières délivrée par la Sécurité sociale.
> invalidité : notification d'attribution d'une pension d'invalidité délivrée par la Sécurité sociale.
> chômage indemnisé : attestation de Pôle emploi ou des Assedic destinée aux caisses de retraite.
> périodes militaires *(si cette période a interrompu une activité salariée)* : copie du livret militaire, à défaut un état signalétique et des services.

Joindre à votre dossier les justificatifs suivants

ETAT CIVIL
> une photocopie de votre **carte d'identité** ou de votre passeport en cours de validité.
> une attestation de droits à l'assurance maladie (sécurité sociale)

PAIEMENT DE LA RETRAITE
> un relevé d'identité bancaire ou de caisse d'épargne récent.

IMPOSITION
> une photocopie de votre dernier avis d'imposition sur le revenu.

MAJORATIONS POUR ENFANTS

Si vous avez au moins un enfant à charge ou si vous avez eu au moins trois enfants, votre retraite est susceptible d'être majorée. Dans ce cas, joindre :

> une photocopie de votre **livret de famille.**
> ou la copie intégrale de l'acte de naissance de chaque enfant ou extrait avec filiation et, si vous êtes tuteur, la copie de la délibérataion du conseil de famille.

Si vous avez élevé des enfants dont vous n'êtes ni le parent ni le tuteur, des justificatifs particuliers vous seront demandés.

Enfant de 18 à 25 ans :
Joindre une photocopie

> du certificat de scolarité ou d'apprentissage
> ou de l'attestation d'inscription à Pôle Emploi et une déclaration sur l'honneur de non indemnisation rédigée par vos soins.

Enfant invalide de plus de 18 ans si invalidité reconnue avant 21 ans :
Joindre une photocopie

> du titre de pension ou carte d'invalidité ou notification de la Cotorep ou de la CDAPH *(justificatif d'avant 21 ans et celui en cours).*

ATTENTION
Joindre des photocopies (**format A4**) en **noir et blanc -** Ne pas scotcher ni agrafer, ni surligner en couleur

2015 (1)